



Ajaccio, le 29 juin 2018

Madame, Monsieur,

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Corse a été publiée par décret du 18 décembre 2015 après adoption par l'Assemblée de Corse : cette politique régionale Climat-Energie portée conjointement par l'État et la Collectivité de Corse vise l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050, grâce notamment au développement des énergies renouvelables et à des actions de maîtrise de la demande en énergie.

Cette programmation fixait, pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023, des objectifs de développement de la production électrique à partir de biomasse et de biodéchets (une augmentation de 7MW de capacité de production en 2023 par rapport à 2015), ainsi que des objectifs de production supplémentaire de chaleur renouvelable à partir des ressources en bois (+50 GWh par rapport à 2015).

L'État et la Collectivité de Corse projettent de réviser, d'ici le 31 décembre 2018, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), premièrement afin de prendre en compte, , les nouveaux projets susceptibles d'être réalisés sur la période, mais également pour en fixer de nouveaux jusqu'en 2028.

Afin de définir les objectifs de développement de l'énergie renouvelable issue de la biomasse, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que soit élaboré un Schéma Régional Biomasse (article 197). Le Schéma Régional Biomasse pour la Corse doit être élaboré conjointement par l'État et la Collectivité de Corse et sera intégré dans la prochaine PPE comme plan de développement de la biomasse. Ainsi, la prochaine programmation poursuivra la dynamique existante pour accélérer l'émergence de projets locaux (chaufferies bois avec approvisionnement en circuit-court, incitation à la construction sobre énergétiquement utilisant des matériaux biosourcés locaux, etc.), cohérents avec les politiques existantes.

En effet, la biomasse définie comme « *la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, [...] de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers* » fait l'objet actuellement de politiques publiques qui promeuvent une utilisation accrue de ces ressources dans une approche à la fois rationnelle et responsable : depuis le Plan Régional de la Forêt et du Bois, jusqu'aux politiques sectorielles de développement de l'agriculture ou la planification régionale de la gestion des déchets.

Le schéma régional biomasse, quant à lui, veille à la convergence de ces politiques par l'atteinte d'un bon équilibre entre les différents usages du bois, à travers *une hiérarchie* de ces usages (les besoins alimentaires ainsi que les usages « matériaux » étant prioritaires sur la valorisation énergétique), mais également dans une optique de transition énergétique du territoire, par le développement de la production de chaleur et d'électricité renouvelables à partir de ces ressources en biomasse.

La méthode préconisée par le décret du 19 août 2016 relatif aux schémas régionaux biomasse s'appuie tout d'abord sur un inventaire des types et quantités de biomasse disponibles et consommés actuellement, les leviers et contraintes pour leur mobilisation, puis sur la définition d'objectifs quantifiés de mobilisation, pour un usage énergétique, et par catégorie de ressources dans les secteurs du bois-forêt, de l'agriculture et des déchets, aux horizons de la PPE et pour soutenir l'objectif d'autonomie énergétique en 2050.

.../...

Ces objectifs seront accompagnés de mesures et d'orientations régionales concrètes, complémentaires aux politiques existantes.

Le schéma régional biomasse constitue une politique co-construite, sous l'égide de l'État et la Collectivité de Corse, tous deux garants de sa mise en œuvre.

Le calendrier d'élaboration du schéma régional biomasse correspond à celui de la révision de la PPE, avec un projet qui sera finalisé fin 2018. L'équipe-projet chargée de la rédaction des propositions et du document qui sera soumis à la consultation du public, à l'évaluation environnementale ainsi qu'aux avis des instances nationales et régionales intégrées dans la concertation, sera constituée de représentants des services de l'État (DREAL, en lien avec les DDTM, et DRAAF), et de l'ADEME, de la Collectivité de Corse via l'AUE ainsi que des offices et agences en charge des politiques publiques concernées (OEC, ODARC).

A l'instar des comités opérationnels de la PPE, et conformément à la réglementation, nous souhaitons installer un groupe de travail régional, ouvert à toutes les parties prenantes (acteurs économiques, associatifs et académiques), dédié au pilotage technique de l'élaboration du schéma régional biomasse, et qui sera en particulier en charge :

- d'évaluer la pertinence des objectifs proposés par l'équipe-projet en termes de mobilisation de chaque catégorie de ressources biomasse à usage énergétique pour les échéances considérées ;
- de valider les freins et leviers existants, en tenant compte des mesures et politiques déjà mises en place ;
- de proposer des solutions complémentaires, en tant que de besoin, en termes d'actions, de financements ou d'outils permettant d'atteindre la trajectoire de transition énergétique tracée par la PPE. Des indicateurs d'action et d'impact seront également soumis à l'examen du groupe de travail permettant de contrôler la mise en œuvre de ce volet de la PPE. Des exemples de projets innovants ou exemplaires susceptibles d'être dupliqués pourront enrichir le plan.

Ce groupe de travail devra veiller au respect du principe de hiérarchie des usages, à l'optimisation de l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique, et enfin, à la compatibilité des objectifs de développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique avec la multifonctionnalité des espaces agricoles et forestiers et l'intérêt économique des différents secteurs, dans un principe d'exploitation raisonnée de la ressource.

A ce titre, nous souhaitons vous associer au groupe de travail dédié, afin que vous puissiez apporter votre expertise et votre expérience, à la réussite de ce plan et donc de la PPE. En effet, votre participation est primordiale pour permettre d'aboutir à un schéma co-construit, portant une vision partagée, ambitieuse et structurante pour le développement de ces filières économiques.

Nous vous invitons à participer à la première réunion de ce groupe de travail qui se tiendra le :

Lundi 16 juillet de 14h30 à 17h30
à l'INRA - Corte

Cette première rencontre sera l'occasion : d'une part, de partager la connaissance autour des enjeux du schéma régional biomasse, de recueillir vos attentes et propositions en ce qui concerne le périmètre des filières à étudier, puis d'autre part, d'aborder une première fois la question de la méthode de travail et du calendrier.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation auprès de Céline Etori (DREAL) et Christian Mariani (AUE) aux adresses suivantes : celine.ettori@developpement-durable.gouv.fr et christian.mariani@ct-corse.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Le Directeur de la DREAL



Daniel FAUVRE

Le Directeur de l'ADEME



Camille FABRE

Le Directeur de l'AUE



Alexis MILANO

Liste des destinataires

Centre Régional de la Propriété Forestière
Office National des Forêts
Coopérative SILVACOOP
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Corse
PEFC Corsica
Association des communes forestières de Corse-du-Sud
Association des communes forestières de Haute-Corse
Interprofession Legnu Vivu
Université de Corse
SEM Corse Bois Energie
SYVADEC
AGHJASOLE
Chambres de commerce et d'industrie de Corse
Chambres d'Agriculture de Corse
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (SID Corse)
Conservatoire d'espaces naturels de Corse
Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Corse
Communauté de Communes de Marana-Golo
Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu
Communauté de Communes du Sud Corse
PETR du Pays de Balagne
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
Communauté d'Agglomération de Bastia
Parc Naturel Régional de Corse
Association U Levante
Association Zeru Frazu
Association U Marinu- CPIE BASTIA GOLO MEDITERRANEE
Groupement d'Ajaccio et de la région Corse pour la défense de l'environnement Le GARDE
Association Aria Linda
Centre d'initiative pour l'environnement APIEU Ajaccio
CPIE Centre Corse

